

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé  
deux exemplaires sont insérés dans le journal  
Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

## DEUXIÈME ÉDITION

Monaco, le 29 Mars 1895

## PARTIE OFFICIELLE

Un traité d'extradition entre la Principauté et l'Etat libre d'Orange a été signé à Monaco, le 20 mars courant, par Son Exc. M. Olivier Ritt, Plénipotentiaire de S. A. S. le Prince de Monaco, et M. Alfred Jeslein, Plénipotentiaire de S. Exc. le Président de l'Etat libre d'Orange.

Le Prince, par Ordonnance du 20 mars, a nommé dans l'Ordre de Saint-Charles :

**Grand' Croix :** M. le Vice-Amiral Charles-Edouard Comte de la Jaille, commandant en chef l'escadre de la Méditerranée occidentale et du Levant.

**Officier :** M. Auguste Coreil, Capitaine de frégate de la marine française, commandant la canonnière cuirassée l'*Achéron*.

## NOUVELLES LOCALES

Les fêtes du Palais de Monaco sont, depuis cinq années, pour la haute aristocratie internationale réunie sur le littoral, l'un des plus vifs attrait de la saison. Chaque retour de ces solennités amène quelque nouvelle splendeur qui vient éclipser celles des années précédentes. La soirée du 20 mars 1895 comptera parmi les plus belles qui ont renouvelé, sous le règne actuel, l'éclat et les merveilles anciennes du Palais des Grimaldi.

Les élus de cette belle fête, accourus de tous les points de la côte, depuis Marseille jusqu'à Gênes, ont pu juger comment la main des décorateurs, guidée par le goût si fin et si sûr de S. A. S. Madame la Princesse de Monaco, avait su donner cette fois encore, une physionomie nouvelle et inattendue à l'aspect déjà si somptueux des grands appartements du Palais. Le cadre reste le même, avec sa pompe un peu solennelle et sévère, mais il disparaît dans l'éclat d'une ornementation admirablement combinée pour éblouir et charmer le regard. L'étincellement des lumières se mêle au feuillage des plantes rares répandues à profusion. L'effet est charmant lorsque, au milieu des guirlandes fleuries scintillent, comme des diamants, les brillants jets de feu que l'électricité permet maintenant d'y enclâsser.

La décoration principale de la grande salle de bal avait été inspirée par le caractère spécial de cette fête. Au centre se détachait, remplissant le rôle d'un lustre énorme, une ancre colossale formée de milliers de giroflées, autour desquelles régnaient des enroulements de lampes électriques rouges et blanches. Des guirlandes de fleurs et de verdure rayonnaient de ce centre et, s'entrecroisant avec des écharpes aux deux couleurs monégasques, diapraient la voûte d'une façon aussi élégante qu'ingénieusement disposée.

L'ensemble était des mieux réussis ; il fait honneur à M. l'architecte Còpello ; il a su heureusement traduire la pensée auguste qui a présidé à l'exécution de cette éblouissante ornementation.

De même que dans les années précédentes, le moment choisi pour ouvrir les salons du Palais a été celui du séjour de l'escadre française dans la rade de Villefranche. Comme il y a deux ans, la présence dans les mêmes eaux d'un vaisseau de la marine royale britannique, a permis de voir mêlés dans la foule des invités, et donnant à l'assistance un éclat tout à fait caractéristique, les costumes tantôt brillants, tantôt élégamment sévères des officiers des deux marines.

La foule des invités se pressait dès 9 heures 1/2 si compacte dans la grande salle du Trône, qu'on eût pu croire impossible à ce moment l'organisation des danses. L'habileté pleine de tact des Officiers de la Maison de Son Altesse Sérénissime a pu, comme par enchantement, résoudre cette difficulté, et jamais les danses ne se sont formées avec plus d'aisance et de facilité, alors que le nombre des invités dépassait cette fois quatre cents personnes.

L'éclat de la soirée était rehaussé par la présence de S. A. R. le Prince Louis de Battenberg. Aussi, l'entrée dans la salle de bal du cortège princier a-t-elle été saluée du *God save the Queen*, précédant l'air national monégasque.

Après un cercle très court, où l'on remarquait M. le Vice-Amiral de la Jaille, Commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée, revêtu des insignes de Grand' Croix de l'Ordre de Saint-Charles, qui venaient quelques instants auparavant de lui être conférés, les danses ont commencé pour se poursuivre avec la plus grande animation jusqu'à minuit.

Un cotillon des plus animés leur a succédé, conduit par M<sup>lle</sup> Rose d'Elchingen avec M. d'Auzac fils et par M<sup>lle</sup> Oliver, dame d'honneur de Son Altesse Sérénissime avec M. le baron Reille.

Nous ne nous étendrons pas sur la richesse, la variété et le bon goût des différentes figures de ce cotillon ; on ne saurait se faire une idée du brillant spectacle qu'offraient les groupes de danseurs au milieu des bariolures de toutes couleurs des pièces du cotillon étincelant sous la lumière des lustres.

Un grand souper a réuni ensuite les principaux invités dans le Salon des Glaces du Palais. Pendant le bal, deux buffets avaient été installés aux deux extrémités des salons de fête, l'un dans la grande salle à manger du premier étage, l'autre dans la chambre d'York.

Nous ne saurions donner une liste complète des personnes qui ont été mercredi les hôtes de Leurs Altesses Sérénissimes.

Nous citerons parmi elles :

M. le duc et M<sup>me</sup> la duchesse de Rivoli ; M. l'amiral comte de La Jaille ; M<sup>me</sup> la comtesse et M<sup>lles</sup> de La Jaille ; M. le général de division Guéhart, commandant supérieur de Nice ; M. le contre-amiral de Maignet ;

M. le contre-amiral baron Lagé ; M. le général, M<sup>me</sup> et M<sup>lles</sup> Récamier ; M. le major-général, M<sup>me</sup> et M<sup>lles</sup> Louis ; MM. les officiers de l'escadre de la Méditerranée et du *Cambrian* de la marine royale britannique ; S. A. le prince Albert Radziwill ; S. Exc. M. Ritt, gouverneur général ; M. le colonel de Sainte-Croix ; M. le comte Gastaldi, maire de Monaco ; M. Glaize, consul de France ; M. Simondetti, consul général d'Italie ; M. Mordini, vice-consul d'Italie ; M. Jeslein, consul général de l'Etat libre d'Orange ; M. Gurowsky de Wezele, consul d'Autriche-Hongrie ; M. le comte de Rovasenda, sous-préfet de San Remo, et M<sup>me</sup> la comtesse de Rovasenda ; sir John Pender ; M. le vicomte et M<sup>me</sup> la vicomtesse de Veauces ; M. d'Auzac, consul de Monaco à Nice ; M. Van der Heyden, consul de Monaco à Ostende ; M. Smith, vice-consul d'Angleterre.

Le Prince et la Princesse ont rendu visite, samedi, à l'escadre française, en rade de Villefranche.

Leurs Altesses Sérénissimes étaient accompagnées de M. le capitaine Alban Gastaldi, officier d'ordonnance, Elles ont été reçues par le commandant en chef de l'escadre et le contre-amiral de Maignet, entourés de leurs états-majors, et de tous les commandants.

Nos Souverains ont été salués à leur arrivée comme à leur départ par des salves de vingt et un coups de canon et par les hourras réglementaires des équipages du *Formidable*, et du *Cambrian* qui s'était joint à la courtoise réception de l'escadre française.

M. Jeslein, Envoyé extraordinaire et plénipotentiaire de l'Etat libre d'Orange auprès de S. A. S. le Prince Souverain de Monaco, a quitté la Principauté, après avoir signé le traité d'extradition pour lequel il avait été accrédité.

Avant de partir, M. Jeslein a eu l'honneur d'être invité à la table de Leurs Altesses Sérénissimes, lors du souper qui a suivi le bal du 20 mars.

Il a été chargé lors de sa première audience d'exprimer à S. Exc. M. le Président de l'Etat libre d'Orange, les remerciements de Son Altesse Sérénissime pour la lettre autographe dont il était porteur.

Leurs Altesses Sérénissimes ont rendu visite mardi, dans des conditions toutes privées, à S. A. R. M<sup>gr</sup> le Prince Louis de Battenberg, à bord du *Cambrian*, que Son Altesse Royale commande.

Dans la nuit de samedi à dimanche, un incendie dont la cause est encore inconnue, a éclaté à Menton, vers les trois heures du matin, dans l'ancien théâtre servant d'entrepôt à M. Fernand Bosano, et contenant de grandes quantités d'huile, de fourrages, d'avoine, etc. Alimenté rapidement par ces denrées inflammables, le feu prit en peu d'instants des proportions alarmantes, malgré le concours des hommes du 27<sup>e</sup> chasseurs, accourus au premier signal, des pompiers de la ville, du personnel de la gare et de la population tout entière.

A quatre heures, M. Laurenti, maire de Menton, télégraphia à S. Exc. le Gouverneur Général et à M. le Maire de Monaco pour leur demander des secours.

Avec l'assentiment de S. A. S. le Prince, prévenu de suite, une escouade des gardes d'honneur avec leur pompe et la compagnie des sapeurs-pompier avec quatre autres pompes et du matériel de sauvetage, furent immédiatement dirigés sur le théâtre de l'incendie, par la voie ferrée et sur de grands camions de la maison H. Crovetto. Aussitôt arrivés, M. le capitaine Ardoin et M. le lieutenant Lacombe, d'accord avec M. le Maire de Menton et M. le commandant Beaugillot, du 27<sup>e</sup> chasseurs, prirent la direction du sauvetage. Habilement organisés, les secours permirent alors de conjurer les immenses désastres dont la perspective avait, un moment, glacé d'effroi la population mentonnaise. Dès lors, en effet, l'incendie, vigoureusement combattu, resta circonscrit dans l'îlot de maisons comprenant les entrepôts de bois de MM. Terrusse et Ferrari et les habitations voisines.

A dix heures, on était maître du feu, qui s'arrêtait aux murailles du Casino et des habitations de la rue du Castellar.

Les Mentonnais ont fait à nos courageux pompiers d'enthousiastes ovations que nous sommes heureux d'enregistrer.

Les dégâts, paraît-il, atteignent près d'un million de francs.

M. le Maire de Menton a, dès le lendemain, adressé à Son Altesse Sérénissime la lettre suivante :

MAIRIE DE MENTON                      Menton, le 25 mars 1895.  
Alpes-Maritimes

CABINET DU MAIRE

A Son Altesse Sérénissime  
Monseigneur le Prince de Monaco.

Monseigneur,

Je me fais un devoir de transmettre à Votre Altesse l'expression de toute ma reconnaissance pour le précieux secours qu'Elle a bien voulu nous accorder pendant l'incendie d'hier matin.

L'intervention des pompiers de Monaco, avec leur matériel perfectionné, manœuvré par des hommes courageux et habiles, commandés par des officiers d'élite, a permis de limiter le désastre à des proportions, considérables sans doute, mais qui auraient été incalculables malgré les plus grands efforts de nos hommes et de notre matériel.

Je ne suis que l'interprète de toute la population de Menton en remerciant Votre Altesse et en félicitant le corps des pompiers de la Principauté.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage de mes sentiments respectueux et dévoués.

Le Maire de Menton,  
LAURENTI.

Au nom du Prince, M. le Lt-Colonel de Castro, aide de camp, a répondu :

Palais de Monaco, le 26 mars 1895.

Monsieur Laurenti, Maire de Menton.

Monsieur le Maire,

Le Prince est heureux d'apprendre par votre lettre que le secours venu de la Principauté a rendu quelque service dans la catastrophe de Menton.

Son Altesse Sérénissime est fière surtout des éloges que Ses sujets ont su mériter à cette occasion. Le dévouement, la discipline et la confiance que les Monégasques mettent toujours aux ordres du Prince ont droit, les premiers, aux remerciements de la population mentonnaise.

Agrérez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Lt-Colonel, Aide de Camp,  
DE CASTRO.

Jeudi prochain, un concert sera donné par M. Isidore de Lara, sous le haut patronage de Leurs AltesSES Sérénissimes, dans la salle de concerts de Monte Carlo, au profit des victimes de l'incendie de Menton.

Enregistrons encore deux actes de probité :

Le sergent de ville Vissian a trouvé le 16 mars dans la cour de la gare de Monte Carlo, à minuit, une très riche broche garnie de brillants, d'émeraudes, de topazes et de rubis. Il s'est empressé de remettre ce bijou au commissariat où il a été réclamé le lendemain par M<sup>me</sup> la marquise d'Hervey Saint-Denys, qui habite Cannes.

M<sup>me</sup> d'Hervey Saint-Denys a tenu à laisser une récompense pour l'honnête agent.

Le sieur Botteone François a trouvé sur la place du Casino, après la bataille des fleurs, une montre de dame qu'il a immédiatement remise à la direction de la Police.

C'est devant un public absolument *select* qu'a été donné, vendredi, le concert de M. Isidore de Lara, l'auteur déjà célèbre d'*Amy Robsart*.

Le concert était précédé d'une courte conférence de M. Hugues Le Roux, qui a éloquemment expliqué le thème de l'oratorio qui allait être interprété.

*La Lumière de l'Asie*, qu'il nous a été donné d'entendre l'hiver dernier au Palais des Beaux-Arts, a produit, sous la coupole de la salle de Garnier, un très remarquable effet.

La charmante M<sup>me</sup> d'Alba prêtait à la tendre Yasodhara le concours de sa grâce et de son beau talent. M. Isidore de Lara, figurant Siddhartha, lui donnait la réplique M. Lafon, l'orchestre et les chœurs ont complété un ensemble des plus réussis.

L'auteur et les interprètes ont obtenu un très grand succès.

Succès aussi samedi soir pour M<sup>me</sup> Bréjean-Gravière dans *Manon*, qui a été applaudie et rappelée maintes fois

MM. Engel, Bouvet et Isnardon ont parfaitement secondé cette jeune et déjà grande cantatrice.

Les autres rôles ont été bien tenus.

Notre port est toujours très animé. La semaine dernière, il a reçu la visite des yachts suivants :

*Saint-Louis*, vapeur français, à M. Louis de Clercq, venant de Cannes; 15 hommes d'équipage, capitaine Ernouf, 6 passagers, 71 tonnes;

*Amethyst*, vapeur anglais à lady Clifford, venant de Nice; 15 hommes d'équipage, capitaine Leach, un passager, 330 tonneaux;

*Sagitta*, vapeur anglais, à M. Ray Meller, venant de Nice; 21 hommes d'équipage, capitaine Smith, 5 passagers, 250 tonneaux.

Le *Foros*, vapeur russe, à M. Alexandre Kousneroff, venant de Nice, 47 hommes d'équipage, capitaine Ossipoff, 484 tonneaux.

#### TIR AUX PIGEONS DE MONACO

CONCOURS BI-HEBDOMADAIRES

Mercredi 20 Mars

Le *Prix de Roquebrune* a été gagné par M. Poizat, 15 sur 15, premier, battant M. Deshayes, 14 sur 15, second; M. de Maubeuge, 8 sur 9, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par ou partagées entre MM. Stusx, Bellusci, Roberts et Galfon.

Vendredi 22 Mars

Le *Prix d'Adieu* a été gagné par MM. Pinson, 9 sur 9, premier, battant M. de Maubeuge, 10 sur 11, second; M. le comte de Robiano, 12 sur 14, troisième.

Les autres poules ont été gagnées par ou partagées entre MM. Carrick, Deshayes, Lo, Descharnays.

#### CHRONIQUE DU LITTORAL

**Cannes.** — Notre jeune société le *Velo Sport Cannois*, outre les réunions qu'elle prépare pour presque chaque dimanche, vient de décider d'organiser pour Pentecôte et lundi de Pentecôte, 2 et 3 juin, deux journées de courses dont le programme merveilleux fera sensation dans le monde vélocipédique.

On nous assure, en effet, que les différentes épreuves des deux jours ne comporteront pas moins de 2,500 fr.

de prix en espèces et objets d'art, et que les meilleures pédales de France et de l'étranger se donneront rendez-vous dans notre ville.

Le coquet vélodrome du Casino des Fleurs sera en liesse ces jours-là et offrira un vrai régal aux amateurs de luttes sportives.

En attendant, et pour profiter de la présence des coureurs venus dans la région pour participer aux courses de Monaco et de Nice, des courses seront données au vélodrome du Casino les 7 et 21 avril, etc.

Plus tard, lorsque le temps le permettra, le V. S. C. organisera le soir, à la lumière électrique, des épreuves de longue haleine.

#### TROTTHING DU LITTORAL

Suite — Voir les numéros 1911, 1912

#### III. — PRIX DU LITTORAL (ATTELÉ)

PONEYS ET CHEVAUX D'AMATEURS

1,175 francs, offerts par la ville de Nice. Pour poneys, chevaux entiers, hongres et juments, nés ou élevés en France, âgés de 4 ans et au-dessus, et appartenant depuis trois mois au moins à des propriétaires domiciliés dans les départements des Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône et Basses-Alpes, et n'ayant pas pris part depuis deux années révolues à d'autres courses, en France ou à l'étranger, qu'à des courses spéciales de poneys ou de chevaux d'amateurs.

500 francs au premier, 300 francs au deuxième, 150 fr. au troisième, 100 francs au quatrième, 75 francs au cinquième et 50 francs au sixième.

Entrée : 10 francs; du 17 au 25 mars avant midi, 15 fr. Moitié forfait. Poids libre. Distance : 3,000 mètres.

La taille des chevaux ne devra pas excéder 1 m. 50.

Tous les chevaux avanceront d'autant de fois 25 mè., qu'ils auront de fois 3 centimètres en moins que la taille ci-dessus. Tous les chevaux reculeront d'autant de fois 25 mètres, qu'ils auront gagné de premiers prix en 1894 ou 1895.

Tout cheval, ayant une vitesse constatée supérieure à 1' 50" le kilomètre, en France ou à l'étranger, reculera en plus de 25 mètres; une vitesse constatée de 1' 47" reculera de 50 mètres; 1' 44" reculera de 75 mètres, et 1' 40" reculera de 100 mètres. L'avance ni le recul ne pourra dépasser 200 mètres.

Les chevaux devront se présenter le matin de la course, à 10 heures, sur l'hippodrome du Var, pour être toisés par une commission de médecins-vétérinaires.

Sont dispensés de cette formalité les chevaux qui ont déjà été toisés en 1894 ou 1895, à Marseille, par les soins de la Société Hippique des Bouches-du-Rhône, à condition de produire le certificat délivré par cette Société.

Un certificat, attestant la propriété du cheval depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1895, visé par le maire de la localité d'origine ou par les soins de la Société Hippique des Bouches-du-Rhône, sera exigé.

#### IV. — PRIX DU COMITÉ DES FÊTES

INTERNATIONAL D'OUVERTURE (ATTELÉ)

2,000 francs, dont 1,000 francs au premier, 500 francs au second, 300 francs au troisième, 200 fr. au quatrième.

Pour chevaux entiers, hongres et juments, âgés de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tous pays.

Les entrées sont réparties : moitié au premier, un quart au second et un quart au troisième.

Les chevaux ayant eu un record officiel en 1894 ou 1895, plus vite que 1' 36" le kilomètre pour les chevaux français, et que 1' 33" pour les chevaux étrangers, ne pourront pas concourir à cette course.

Entrée : 40 francs. Moitié forfait. Poids libre.

Distance : 2,800 mètres.

Deuxième journée — Dimanche 7 avril

#### I. — PRIX DU MIDI (ATTELÉ)

2,150 francs, dont 1,000 francs au premier; 600 francs au second; 350 francs au troisième; 200 fr. au quatrième.

Pour chevaux entiers, hongres et juments, nés ou élevés en France, âgés de 4 ans et au-dessus, dans les circonscriptions d'étalons de Perpignan, Tarbes, Rodez, Villeneuve-sur-Lot, Cluny et Annecy, ainsi que tous chevaux français, appartenant à des propriétaires, domiciliés dans les départements des Bouches-du-Rhône, des Alpes-Maritimes, Var et Basses-Alpes.

Le premier gagnant de la course II, première journée, prix de l'Élevage français, reculera de 100 mètres, le second gagnant, de 50 mètres.

Entrée : 40 francs. Moitié forfait. Poids libre.

Distance : 3,000 mètres.

#### II. — GRAND INTERNATIONAL (ATELÉ)

4,000 francs, dont 2,400 au premier ; 1,000 francs au second ; 500 francs au troisième ; 100 fr. au quatrième.

Les entrées sont réparties : moitié au premier, un quart au second, et un quart au troisième.

Pour chevaux entiers, hongres et juments, de toute espèce et de tous pays, âgés de 4 ans et au-dessus.

Les gagnants du premier et du second prix des courses du « Midi » et de « l'Élevage français » sont exclus de cette course. Le gagnant de la course IV « Prix international d'ouverture » (première journée), reculera de 100 mètres.

Entrée : 80 francs. Moitié forfait. Poids libre.

Distance : 3,200 mètres.

#### III. — GRAND INTERNATIONAL GORDON-BENNET (ATELÉ) (Course supplémentaire)

12,500 francs, dont 8,000 francs au premier ; 2,500 fr. au second ; 1,500 francs au troisième ; 500 francs au quatrième.

Pour chevaux entiers, hongres et juments, de tous âges et tous pays.

Course en partie liée (Heats). Deux épreuves sur trois.

Entrée : 200 francs ; à partir du 1<sup>er</sup> avril jusqu'au 6 avril avant midi, 300 francs.

Moitié forfait. Poids libre. 1,609 mètres.

Engagements jusqu'au lundi 1<sup>er</sup> avril 1895, avant midi ; engagements supplémentaires, jusqu'au samedi 6 avril, avant midi, chez M. le Secrétaire du Trotting du Littoral, à la Mairie de Nice.

#### IV. — PRIX DE CONSOLATION CHEVAUX DU LITTORAL (ATELÉ)

700 francs, offerts par la Ville de Nice, dont 300 francs au premier ; 150 francs au second ; 100 francs au troisième ; 70 francs au quatrième ; 50 francs au cinquième et 30 francs au sixième.

Les entrées sont réparties : moitié au premier, un quart au second et un quart au troisième.

Pour poneys, chevaux entiers, hongres et juments, nés ou élevés en France, âgés de 4 ans et au-dessus, et appartenant depuis trois mois au moins à des propriétaires, domiciliés dans les départements des Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône et Basses-Alpes, ayant pris part à la course Prix du Littoral (première journée), et n'ayant pas gagné un premier ou un second prix dans cette course.

Le troisième cheval gagnant de la Course III, Prix du Littoral (première journée), reculera de 100 mètres ; le quatrième de 75 mètres ; le cinquième de 50 mètres ; et le sixième de 25 mètres.

Entrée : 10 francs. Moitié forfait.

Distance : 3,000 mètres.

Les conditions sont les mêmes que celles imposées pour la Course III, Prix du Littoral (première journée).

Engagements jusqu'au samedi 6 avril 1895, avant midi, chez M. le Secrétaire du Trotting du Littoral, à la Mairie de Nice. (A suivre).

### LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

Le Carnaval à Paris n'a lieu que le jeudi de la Mi-Carême : ce qui s'explique si l'on considère que le jour du Mardi-Gras, la température est généralement glaciale. Cette année, la Mi-Carême a été particulièrement gaie dans la rue Lafayette, auprès des bureaux du *Petit Journal*. Tous les chars sont venus devant la porte cochère de l'hôtel de la rédaction, et c'était le point le mieux situé pour tout voir. Les blanchisseuses et les étudiants se sont fort amusés, et le public était de belle humeur. La veille, il avait plu, et les commerçants qui comptent sur cette journée pour réaliser d'exceptionnels bénéfices étaient

dans la désolation. Tout à coup, quelques heures avant le défilé des cavalcades, un vent léger a séché les rues, le ciel est devenu moins sombre et on a même, assure-t-on, aperçu dans divers quartiers, un rayon de soleil. Ce qui est certain, c'est qu'il n'a pas plu.

L'héroïne de la fête, M<sup>lle</sup> Grimm, la reine des blanchisseuses, a pu jouir du prix de sa royauté éphémère sur un char trainé par huit chevaux richement caparaçonnés. Devant et derrière, des cavaliers moyen-âge sonnait de brillantes fanfares. Plus de cent chars étaient groupés autour de ce char royal. Des groupes de masques isolés, des musiques étranges, des landaus où resplendissaient des déguisements riches ou amusants, égayaient le défilé, qui a duré plus d'une heure. La reine des blanchisseuses avait comme compagnes deux autres reines, celle des Halles et celle du marché du Temple. Les étudiants se sont fait remarquer par leur entrain. Le char du Droit supportait une énorme balance avec le glaive de la Justice dans un plateau et une jolie femme dans l'autre. Sur le char de la Médecine, une douzaine de cavaliers tirait du ventre d'un mannequin d'interminables serpentins. Le char le plus spirituel a été sans contredit le char de la Cloche de Bois, représentant quelques bohèmes qui déménageaient sans payer leur terme.

Conformément à l'usage, le cortège a défilé devant le Palais de l'Élysée. La Présidente de la République a ri sans interruption pendant que la cavalcade des étudiants passait devant lui, et il a applaudi. Autour de lui se tenaient M<sup>me</sup> Faure, M<sup>lle</sup> Lucie Faure et toute sa maison.

Le soir, l'animation a été grande dans tout Paris, et surtout au bal Bullier, qui vient de renaitre.

×

Les Parisiens naïfs — dont j'étais — qui comptaient sur la durée de la petite course à un franc, dont j'ai parlé dans une précédente lettre, doivent enfin comprendre que le cocher sera toujours l'ennemi de ses clients. La petite course à un franc a vécu. Les cochers ont trouvé qu'elle ne rapportait pas assez et les voilà qui réclament l'établissement d'un compteur horo-kilométrique très compliqué. Un essai est fait en ce moment et j'ai eu la curiosité de monter dans une des vingt-cinq voitures ou a été installé l'appareil Norseau. Il est si délicat qu'il sera toujours détraqué et, de plus, il aboutit à une augmentation de frais pour le client. Les cochers trouvent ce résultat admirable ; le public n'est pas du même avis et il réclame des moyens de locomotion économiques, des omnibus plus nombreux, comme à Londres, des tramways, un chemin de fer métropolitain. On n'improvise pas un tel chemin de fer, et les Parisiens seront probablement, pendant longtemps encore, obligés de subir les caprices des cochers qui aiment à les rançonner. Les omnibus sont insuffisants et leurs employés sont, paraît-il, à la veille de se mettre en grève. Ce qui développera encore l'usage du vélocipède, aussi gênant dans une grande ville qu'il est utile dans la campagne et sur les routes nationales pour franchir rapidement de grandes distances.

×

C'est à dessein que nous avons assez longuement insisté, dans notre précédente lettre, sur l'hospitalité que le duc d'Aumale avait offerte au duc d'Aoste dans son château de Chantilly.

S'il ne s'était agi que d'une simple chasse à courre, cet événement mondain mériterait seulement une mention. Au moment où nous écrivions, le bruit courait que le mariage du duc d'Aoste et de la princesse Hélène d'Orléans était décidé. Nous n'avions pas voulu nous en faire l'écho prématurément. Aujourd'hui le duc d'Aoste a adressé sa demande à la comtesse de Paris qui l'a accueillie favorablement. L'ambassadeur d'Italie a été prévenu officiellement, et le duc d'Aoste, après avoir salué à Paris le Président de la République, est retourné à Rome. Les dames de la Cour d'Italie se préparent déjà pour la célébration de cette union dont la date n'a pas encore été rendue publique.

×

Le printemps, d'ailleurs, qui vient de commencer, est la saison favorable aux hyménées. Les feuilles mondaines sont remplies par l'annonce des unions projetées. Nous ne pouvons passer sous silence le grand mariage de cette semaine. M. l'abbé Letourneur a béni, mardi dernier, en l'église Saint-François-Xavier, le mariage de M. Duchemin de Vaubernier avec M<sup>lle</sup> Marthe Le Barrois d'Orgeval, fille de l'ancien préfet de Constantine. Les témoins étaient pour le marié : M. René Duchemin de Vaubernier, son frère, et M. des Rieux, son beau-frère ; pour la mariée : le baron d'Orgeval et M. Rousselle de Préville, ses oncles. La quête a été faite par le marquis de Sédouix, lieutenant de cuirassiers, avec M<sup>lle</sup> de Beauchamps et par MM. Jean et René d'Orgeval avec M<sup>lles</sup> Letourneur et de Pronleroy.

Dans le cortège des parents, nous citerons au hasard :

M. Ancel, ancien sénateur, M. et M<sup>me</sup> Sabatier d'Espeyrou, M. et M<sup>me</sup> Georges d'Orgeval, le comte et la comtesse de Pronleroy, le comte et la comtesse de Mascureau, le marquis et la marquise de Sédouix, M. et M<sup>me</sup> Crespel de Lille, M. et M<sup>me</sup> de Préville, M<sup>lle</sup> Ferdinand d'Orgeval, M. et M<sup>me</sup> Letourneur. Le défilé à la sacristie a duré plus d'une heure.

×

Le théâtre de l'Ambigu devient un théâtre littéraire. Il vient de donner une pièce destinée par son auteur, M. Léon Hennique, à la Comédie-Française, *les Deux Patries*, drame en cinq tableaux. C'est une étude psychologique très intéressante ; elle nous montre un Français conquérant, le maréchal Garnier, qui a épousé la reine d'Altemberg, alliée de Napoléon I<sup>er</sup>. L'Altemberg se révolte contre le joug français ; le maréchal Garnier, forcé de choisir entre sa patrie d'adoption et la France, se fait tuer à la tête des soldats français. Les décors, les costumes et l'interprétation sont de premier ordre. MM. Chelles, Decori, Renot, M<sup>mes</sup> Régina Martial, Laure Fleur et Meuris méritent des éloges.

DANGEAU.

### BIBLIOGRAPHIE

Nous avons enregistré, il y a quelque temps, le brillant succès remporté par M. le substitut Treppoz, dans la soutenance de la thèse de doctorat devant la faculté de droit de Lyon. La partie de cet ouvrage consacrée au droit français, a fait l'objet d'une édition spéciale, et la Société de législation comparée vient d'en reconnaître le mérite en publiant, dans son bulletin du mois dernier, sous la signature de M. de Rolland, le compte rendu suivant, que nous sommes heureux de reproduire :

*Étude théorique et pratique sur les condamnations conditionnelles (Loi Béranger)*, par M. Lucien Treppoz, docteur en droit, substitut de l'avocat général près le tribunal supérieur de Monaco. — Paris, 1894, Chevalier Marescq et C<sup>o</sup>, éditeurs, 20, rue Soufflot.

On sait que la loi du 26 mars 1891 sur l'atténuation et l'aggravation des peines, plus connue sous le nom de son éminent auteur, M. le sénateur Béranger, contient deux séries de dispositions très distinctes, quoique tendant à un but commun, la diminution de la récidive. Les unes poursuivent ce résultat par une aggravation des peines encourues par les délinquants d'habitude ; les autres cherchent à l'obtenir par un traitement de faveur envers les délinquants primaires dont on peut espérer le relèvement. Ce traitement consiste à suspendre l'exécution de la condamnation pendant un certain temps d'épreuve et à la réputer rétroactivement non avenue, s'il n'y a pas eu de rechute grave durant cette période : c'est ce qu'on appelle communément la condamnation conditionnelle. Sous ce titre, M. Treppoz vient de publier un volume de près de 200 pages, qui constitue, nous croyons pouvoir le dire, le traité le plus complet paru jusqu'à ce jour sur la matière.

Cet ouvrage est divisé en deux parties. La première est consacrée à l'examen théorique et critique de l'institution. Après quelques généralités sur la récidive et les origines de la loi de 1891, l'auteur passe en revue les lois similaires adoptées ou proposées à l'étranger et s'arrête spécialement sur celles qui aux Etats-Unis et en Angleterre, ont introduit la condamnation conditionnelle proprement dite, c'est-à-dire le sursis non plus à l'exécution, mais à la condamnation elle-même, avec la garantie d'une surveillance ou d'une caution. A ce système, dont pourtant il ne méconnaît pas les avantages, il préfère avec raison, selon nous, celui du législateur français, estimant la crainte d'une peine prononcée plus propre à contenir le délinquant que la simple éventualité d'un jugement à intervenir. Il aborde ensuite les diverses objections formulées contre la loi de 1891 et s'applique à les réfuter. Enfin, après un coup d'œil sur diverses mesures préconisées dans le même but, parmi lesquels l'*admonition* du Code pénal italien est assurément la plus digne d'attention, il étudie séparément chacun des éléments de la condamnation conditionnelle. Ses conclusions sont favorables au principe et même, sauf quelques critiques de détail, à l'ensemble du système ; néanmoins il ne se dissimule pas que l'institution présente des dangers et il déclare qu'elle ne saurait, à son avis, produire des effets salutaires sans une prudente réserve de la part des juges, jointe à une fermeté constante dans l'application de la peine. Cette rapide analyse suffira, pensons-

nous, à donner une idée des questions délicates abordées par l'auteur. On sait à quelles vives controverses elles ont donné lieu soit en France, soit à l'étranger. Quoique tranchées législativement dans plusieurs pays, elles n'ont point cessé d'être discutées par les criminalistes, à telles enseignes qu'elles figurent encore à l'ordre du jour du prochain congrès pénitentiaire international, qui doit se tenir cette année même à Paris. Les développements que M. Treppoz leur a réservés sont donc pleinement justifiés et ils donnent à son livre un cachet d'originalité, voire d'actualité, qu'il eût eu de la peine à lui imprimer, s'il se fut attaché presque exclusivement, comme les commentateurs déjà nombreux de la loi de 1891, à une explication plus ou moins détaillée des textes.

Cette explication, du reste, n'a pas été négligée par lui. S'il l'a reléguée au second plan, il lui a laissé cependant une large place. On aura tôt fait de s'en convaincre, en parcourant les trois chapitres, où il a traité successivement du domaine de la condamnation conditionnelle, de ses effets pendant la période de suspension et de ses conséquences au terme de l'épreuve. Toutes les difficultés qui peuvent se présenter dans la pratique y sont prévues et résolues, avec l'appui de la doctrine et de la jurisprudence.

En somme, cette étude dénote chez le jeune magistrat qui l'a élaborée un esprit cultivé, judicieux et réfléchi. Bien ordonnée, écrite dans une langue claire, concise et élégante, accompagnée de notes très documentées, elle sera lue, avec intérêt, nous en avons la conviction, non seulement par les magistrats chargés d'appliquer la loi, mais encore par tous ceux que préoccupent les graves problèmes de la criminalité et la recherche des moyens les plus propres à la combattre efficacement.

H. DE ROLLAND.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco sont informés que l'Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée pour le 29 mars courant, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 34 des statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle Réunion Extraordinaire qui aura lieu

le Mardi 30 Avril 1895

à midi, au Siège de la Société, à Monaco.

ORDRE DU JOUR : Modifications aux Statuts

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco sont convoqués en Assemblée générale ordinaire, le

Samedi 6 Avril prochain

à deux heures de relevée, au siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée générale se compose de tous les porteurs de DEUX CENTS ACTIONS nouvelles de la Société, ayant déposé leurs titres au Siège social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production de récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article trente des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 18 au 24 mars 1895

NAPLES, y. à vap. *Valiant*, amér., c. Morrison, passagers. id.  
 MENTON, — *Vanadis*, angl., c. Lay, id. id.  
 NICE, — *Roxana*, angl., c. Mathews, id. id.  
 ID. — *Anethist*, angl., c. Léach, id. id.  
 ID. — *Rea Eagle*, austr., c. Williams, id. id.  
 ID. — *Saint-Louis*, fr., c. Ernouf, id. id.  
 CANNES, b. *Marie*, fr., c. Ferrero, sable. id.  
 ID. b. *Fortune*, fr., c. Moutte, id. id.  
 ID. b. *Bon-Pêcheur*, fr., c. Arnaud, id. id.  
 ID. b. *Figaro*, fr., c. Musso, id. id.  
 ID. b. *Rosine*, fr., c. Mangiapan, id. id.  
 ID. b. *Gambetta*, fr., c. Comte, id. id.  
 CETTE, b.-g. *Charles-René*, fr., c. Rostan, vin. id.  
 MENTON, b.-g. *Etienne-Marie*, fr., c. Fabre, id. id.

Départs du 18 au 24 mars

NICE, y. à vap. *Valiant*, amér., c. Morrison, passagers. id.  
 ID. — *Roxana*, angl., c. Mathews, id. id.  
 ID. — *Vanadis*, angl., c. Lay, id. id.  
 ID. — *Rea Eagle*, c. Williams, id. id.  
 ID. — *Saint-Louis*, fr., c. Ernouf, id. id.  
 MENTON, b.-g. *Charles-René*, fr., c. Rostan, vin. id.  
 CANNES, b. *Marie*, fr., c. Ferrero, sur lest. id.  
 ID. b. *Fortune*, fr., c. Moutte, id. id.  
 ID. b. *Bon-Pêcheur*, fr., c. Arnaud, id. id.  
 ID. b. *Figaro*, fr., c. Musso, id. id.  
 ID. yacht à vap. *Eros*, fr., c. Dejoie, passag. id.

AVIS

M. POLLI invite ses créanciers de se faire connaître dans la huitaine à M<sup>e</sup> BLANC, notaire, rue Grimaldi, 39.

Monsieur AUGUSTE BARELLI prévient le public qu'il ne répond plus des dettes que pourraient contracter sa femme **Julie Barelli**, née **PELLEGRIN**, et ses enfants, qui ont quitté le domicile conjugal et paternel.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco  
30, rue du Milieu

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Le samedi trente mars courant, à neuf heures du matin, et jours suivants, s'il y a lieu, dans la salle de vente Gindre, sise à Monaco, boulevard Charles III, n° 2, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de dix-sept caisses contenant chacune douze bouteilles vin de Champagne, soit au total : deux cent quatre bouteilles vin de Champagne.

Cette vente a été autorisée par ordonnance de monsieur le Président du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, en date du quatorze mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistrée et expédiée.

Au comptant et 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier : Ch. TOBON.

Etude de M<sup>e</sup> BERTRAND, huissier à Monaco,  
3, Place Saint-Nicolas, 3.

VENTE VOLONTAIRE

Le lundi premier avril mil huit cent quatre-vingt-quinze, à deux heures du soir et jours suivants, dans les villas *Suzanne* et *René*, sises à Monte Carlo, avenue Saint-Charles, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques du riche mobilier garnissant lesdites villas, consistant en meubles de salon, salle à manger, chambre à coucher en palissandre, acajou et noyer; lits en fer, armoires à linge, buffets, tables, chaises, canapés, guéridons, tapis, glaces, pendules, appareils à gaz, baignoires, vaisselle, lingerie, fourneaux et ustensiles de cuisine, etc., etc.

Au comptant et 5 % en sus des enchères.

Monaco, le 19 mars 1895.

L'Huissier, BERTRAND.

FAILLITE MAROCCO

AVIS

Le mardi vingt-six mars courant, à deux heures de l'après-midi, reprise et continuation de la vente aux enchères publiques des effets mobiliers, marchandises et matériel dépendant de ladite faillite.

L'huissier, Charles TOBON.

COURS et LEÇONS  
POUR JEUNES FILLES

COMPTABILITÉ, DESSIN, PEINTURE, ANGLAIS, SCIENCES  
LITTÉRATURE FRANÇAISE

S'adresser au Pensionnat des Dames de Saint-Maur, à Monaco

AMEUBLEMENT FRANÇAIS

Meubles en tous genres  
SOMMIERS, GLACES, FAUTEUILS, CANAPÉS, etc.  
VENTE A CRÉDIT

PASSERON fils, représentant, 8, rue Caroline, Monaco

GRAND BAZAR

MAISON MODELE  
DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885; Paris, 1889

ARTICLES DE PARIS  
SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO  
PARFUMERIE, PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES,  
OBJETS RELIGIEUX, ÉVENTAILS, GANTS  
BONNETERIE, BROSSERIE, LINGERIE, RUBANS, MERCERIE  
DENTELLES  
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES  
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS  
ARTICLES DE VOYAGE

Maison recommandée — On parle les Langues

HOUSE AGENT  
Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

Le fascicule de mars du *Figaro Illustré* (n° 60) vient de paraître. Très varié comme texte et comme illustrations, ce numéro contient la reproduction en fac-simile hors-texte de *Les Glaçons*, une des œuvres les plus intéressantes du maître de l'école impressionniste, Claude Monet. A noter aussi dans ce fascicule une page très poétique de Albert Lynch, encadrant une poésie d'André Lemoine; un aimable tableau de genre de Georges Cain, *Je suis venue*, et enfin la très brillante couverture de Kaemmerer.

Voici le sommaire de ce fascicule :

*Les croquis du mois*, par Lutécious, illustrations de Trianon. — *Nos gravures*, par L. M. — *Les livres*, par T. G. — *Ne suivez pas les femmes*, par Tancredi Martel, illustrations en couleurs d'Adrien Moreau. — *La fille de l'Empereur et le pêcheur*, légende roumaine de Fundesco, traduite par Jules Brun; illustrations en couleurs d'Eugène Courboin. — *Oiseau vole!* par André Lemoine, illustrations en couleurs de A. Lynch. — *La villa Médecis* (l'Académie de France à Rome), par Chassaing de Rérone, illustrations photographiques. — *Fri-fri et Frou-frou*, par Gio, illustrations en couleurs de Auguste Vimar. — *Le lavoir de Mellite*, par Jean Rameau, illustrations en couleurs de Laurent-Desrousseaux.

Fac-simile de tableaux hors-texte : *Les glaçons*, par Claude Monet. — *Je suis venue!* par Georges Cain.

Couverture : *A Biarritz*, par F. H. Kaemmerer.

Prix du numéro : 3 francs.

Imprimerie de Monaco — 1895

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Mars	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)									
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
18	763.2	763.2	763.0	763.0	762.8	13.0	14.6	14.2	11.9	10.4	47	Calme	Beau		
19	760.0	758.5	758.0	757.8	756.6	11.2	13.0	14.0	12.6	11.5	48	S O faible	Beau, quelques nuages		
20	755.1	752.1	751.9	751.2	751.0	13.0	14.8	15.0	12.8	12.0	42	id.	id.		
21	753.4	753.9	754.4	754.8	754.2	13.5	15.1	15.3	13.2	12.4	39	id.	id.		
22	754.9	754.2	755.1	755.1	755.1	14.0	16.2	16.1	13.5	12.6	50	Calme	id.		
23	756.9	757.2	759.5	760.0	760.1	14.7	15.9	15.8	13.6	12.8	49	S O faible	id.		
24	759.5	758.8	758.5	757.9	756.0	14.0	17.2	16.0	13.4	12.7	56	id.	Couvert		
DATES						18	19	20	21	22	23	24			
TEMPÉRATURES EXTRÊMES						Maxima	14.6	14.2	15.1	15.3	16.3	15.9	17.2	Pluie tombée : 00 <sup>mm</sup>	
						Minima	8.9	9.2	10.6	11.0	11.2	11.1	12.8		